Vol. L SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 26 OCTOBRE 1921 No. 49

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST [illegible]IE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

HOMMAGES A SON EXCELLENCE LE DELEGUE APOSTOLIQUE

La Ville de Saint-Boniface a l'honneur d'avoir en ce moment la visite de Son Excellence le Délégué Apostolique.

Si la visite du représentant officiel de Sa Sainteté le Pape glorieusement régnant ne peut manquer de susciter dans les rangs de la population catholique du Manitoba une joie vive et profonde, nous serait-il permis de dire, même si cela comporte l'idée d'un certain orgueil, que chez nul groupe, Son Excellence trouvera un plus grand amour, une dévotion plus sincère, des sentiments de fidélité et de soumission plus tenaces et mieux raisonnés pour le Trône de Pierre que chez le peuple Canadien-français.

Un article de journal ne doit pas être trop long; que Son Excellence nous permette par conséquent dêtre brefs dans l'expression de ce que nous croyons être la pensée de notre race vis-à-vis la Papauté et son digne représentant sur la terre du Canada.

Nous tâcherons cependant d'être au point, et, aux fleurs de rhétorique, nous substituerons le bouquet de la parfaite franchise.

Excellence, les Canadiens-français du Manitoba vivent, travaillent et luttent, dans les limites de cette Province, pour deux choses:—La préservation de la foi catholique, et la conservation de leur langue maternelle, le verbe français.

Au représentant du Christ sur la terre, nous disons avec empressement:—Vos dogmes religieux sont les nôtres, ils font loi chez nous, nous les acceptons sans discussion et nous nous y soumettons sans contrainte ni hésitation.

Pécheurs malheureux, couverts de toutes les misères qui sont l'apanage de l'humanité, notre foi n'en est pas moins vive, moins pure ni moins confiante; nous sommes des fils aimants et soumis au Chef de la chrétienté et cette foi nous voulons la conserver ici intacte et sans mélanges comme elle nous vient de Rome.

C'est là, l'une de nos missions; l'autre est la conservation de notre langue maternelle.

Nous ne ferons pas de grandes digressions pour raconter l'histoire de nos luttes; qu'il nous soit permis seulement de dire que jamais nous n'abandonnerons les positions que nous occupons dans la défense de notre langue, car nous sommes convaincus que la survivance de la foi catholique dans nos populations est indissolublement liée à la survivance de notre langue maternelle.

Cette langue nous la défendrons ici jusqu'à notre dernier soupir; et, à moins que l'on puisse nous dire que l'usage de notre langue est contraire et nuisible à la diffusion de la foi et des dogmes chrétiens dans cette partie du pays, nous résisterons opiniâtrement à tout mouvement, à toute action dont le but serait d'éteindre chez nous le flambeau de l'idéal, de la pensée et du parler français.

Nous croyons à la grandeur et à la noblesse de notre mission et nous ne doutons pas que nous trouverons chez votre Excellence un auxiliaire puissant dont l'amitié et la bienveillance nous aideront à cultiver cette vertu sublime de la loyauté à notre langue, loyauté qui est le gage certain de notre fidélité à Dieu.

AFFAIRES D'IRLANDE

(*La Revue Canadienne*)

Dans notre dernière chronique, nous n'avons pu traiter aussi longuement que nous l'aurions voulu la question irlandaise. Nous avons simplement esquissé la situation telle qu'elle était vers le milieu du mois d'août. Nos lecteurs se rappellent que des pourparlers avaient été entamés entre MM. de Valera et Lloyd George, sur l'initiative de ce dernier. Le premier ministre britannique avait offert à l'Irlande ce que l'on désigne sous le nom de "Dominion status." D'après les termes de son memorandum daté du 20 juin, voici en quoi cela consisterait: "Par l'adoption du status d'un Dominion, il est entendu que l'Irlande jouira d'une autonomie complète quant à ses taxes et à ses finances, qu'elle entretiendra ses propres troupes pour la défense intérieure, ses propres constables et sa propre police, qu'elle contrôlera ses propres services postaux et tous les services suivants: éducation, agriculture, commerce, santé publique, travail, chômage, transport, mines et minéraux, forêts, logement, assurance et commerce des spiritueux, et qu'elle exercera tous ces pouvoirs sur lesquels est basée l'autonomie des colonies autonomes, conformément aux conditions établies dans les paragraphes qui suivent." Ces stipulations avaient trait: 1. à la suprématie de la marine royale dans les eaux et les mers qui entourent les îles britanniques et aux privilèges nécessaires à cette marine dans les ports et sur les côtes de l'Irlande; 2. à la limitation des forces territoriales en Irlande proportionnellement aux établissements militaires dans le reste du Royaume-Uni; 3. aux facilités indispensables pour le développement de la défense et des communications aériennes; 4. à la libre contribution de l'Irlande, suivant ses ressources, au maintien des forces navales et militaires de l'empire et à la liberté du recrutement dans son territoire; 5. à l'entente qu'il n'y aurait aucun tarif ni restriction commerciale entre les deux îles; 6. à la participation proportionnelle de l'Irlande dans la dette actuelle du Royaume-Uni.

Le 10 août, M. de Valera répondait que ces propositions étaient inacceptables. Suivant ses déclarations, seule la reconnaissance de l'indépendance de l'Irlande pourrait donner satisfaction au peuple irlandais.

Commentant la correspondence échangée entre lui et M. de Valera, M. Lloyd George a déclaré à la chambre des communes, le 20 août, que les propositions faites étaient définitives; elles pourraient être élucidées, expliquées, mais elles ne pourraient être changées. "Dans le monde entier, excepté en Irlande, a-t-il ajouté, elles sont considérées comme allant aux extrêmes limites des concessions possibles." Il a annoncée que le parlement serait ajourné jusqu'au 18 octobre et qu'il serait alors prorogé si les négociations se poursuivaient d'une manière satisfaisante. Si elles échouaient et si la situation ne laissait aucun espoir d'entente, l'Orateur, après consultation avec le gouvernement, aurait le pouvoir de convoquer le parlement à quarante-huit heures d'avis pour adopter les mesures nécessitées par les circonstances. Après le premier ministre, M. Asquith, le chef de l'opposition, apris la parole. Il a approuvé l'attitude du gouvernment et déclaré, au milieu des applaudissements, que les propositions faites aux chefs irlandais lui paraissaient entièrement raisonnables.

Pendant ce temps, à Dublin, le parlement sinn-feiner délibérait de son côté avec le consentement tacite des autorités britanniques. M. de Valera y a exposé la situation et expliqué la nature des négociations entamées. Il a communiqué à l'assemblée sa manière de voir et sa réponse à M. Lloyd George. Les journaux et les agences télégraphiques ont semblé attacher beaucoup d'importance à un passage de son discours où il déclarait que le peuple irlandais a proclamé son désir de l'indépendance, mais sans se prononcer pour telle ou telle forme de gouvernement, pour une république par exemple. On a conclu de ces paroles que le président du sinn-fein serait prêt à un arrangement qui ne comporterait pas nécessairement une république. Il nous semble que c'est se leurrer que de prendre cela pour un symptôme favorable. M. de Valera affirme et répète que l'indépendance absolue seule donnera satisfaction. Que l'Irlande indépendante s'appelle république, ou commonwealth, ou n'importe quoi, qu'estce que cela signifie? Le noeud de la question c'est la rupture du lien politique d'avec la Grande-Bretagne. Et là-dessus, les chefs du sinn-fein semblent irréductibles. "Nous ne réclamons pas le droit de nous séparer," a dit M. de Valera à des journalistes, "il ne peut être question de séparation, parce qu'il n'y a jamais eu d'union."

Les séances du "Dail Eirean" ont duré plusieurs jours. Finalement l'assemblée a ratifié l'attitude prise par M. de Valera dans la négociation. Celui-ci a communiqué cette décision à M. Lloyd George dans une lettre datée du 24 août. Ce document débute par les lignes suivantes: "Le jugement anticipé que j'ai formulé dans ma réponse du 10 août a été confirmé. J'ai exposé les offres de votre gouvernement au "Dail Eirean" qui les a rejetées par un scrutin unanime." L'un des passages les plus saillants de cette lettre est celui-ci: "Si les nations qui ont été annexées de force à un empire perdent de ce fait leur titre à l'indépendance, il ne pourrait plus être question de liberté. Pour ce qui est de l'Irlande, dire qu'elle se sépare d'un compagnonnage qu'elle n'a pas accepté ou d'une allégeance qu'elle n'a pas reconnue, c'est une fausseté, tout comme il est fondamentalement injuste de chercher à subordonner son indépendance à la stratégie anglaise. Comme représentants d'une nation, nous ne pouvons souscrire à aucune de ces formules."

Il nous semble qu'il se pose ici une question d'histoire et qu'à ce point de vue l'affirmation relative au refus constant d'allégeance de l'Irlande envers l'Angleterre est difficile à soutenir. Tous les chefs politiques de la nation irlandaise, Grattan, O'Connell, Parnell, Redmond ont reconnu et affirmé cette allégeance. Cela est absolument indéniable et les textes les plus formels le démontrent à l'évidence. Nous avons déjà cité ici les déclarations catégoriques de Grattan, d'O'Connell, etc. Et l'on verra dans un instant que M. Lloyd George n'a pas manqué de produire ces textes ou des textes analogues, en réponse à l'affirmation hasardée de M. de Valera. Depuis au moins un siècle et demi l'union politique de l'Irlande avec la Grande-Bretagne a été acceptée par les chefs de la nation irlandaise comme un fait accompli irrévocablement. Leur objectif, le but de leurs efforts, c'était l'abrogation de l'union parlementaire. Le rappel de l'union législative, voilà ce pourquoi ils luttaient de toutes les énergies de leur patriotisme. Mais jamais un seul de ces grands leaders n'a levé le drapeau de la séparation.

La lettre de M. de Valera a démontré une fois de plus que la pierre d'achoppement dans les négociations présentes c'est la reconnaissance de l'indépendance irlandaise exigée par le sinn-fein. Or, l'Angleterre ne veut pas y consentir. Le cabinet britannique ne veut pas acquiescer au démembrement du Royaume-Uni. La réponse de M. Lloyd George au chef irlandais proclame une fois de plus cette détermination inébranlable. Le premier ministre s'efforce d'établir tout d'abord que le gouvernement est allé aussi loin que possible dans la voie des concessions. "Nos propositions, écrit-il, sont allées au-delà d etout antédent et ont été approuvées comme libérales par tout le monde. Même dans les milieux qui se sont montrés les plus sympathiques aux plus extrêmes revendications irlandaises, elles sont considérées comme la limite de ce que l'empire peut raisonnablement offrir ou que l'Irlande peut raisonnablement attendre. La seule critique que j'aie entendue en dehors de l'Irlande est de la part de ceux qui déclarent que nos propositions ont dépassé la prudence dans leur libéralité. Votre lettre ne reconnait pas cela et d'autres négociations seront, je crains, inutiles, à moins que quelque progrès ne soit fait en rapport avec l'acceptation d'une base. Vous déclarez que nos propositions impliquent la reddition de toute la tradition nationale de l'Irlande et la réduit à la servitude. Quels sont le sfaits? En vertu de l'accord que nous avons esquissé, l'Irlande aurait le contrôle de tous les nerfs et de toutes les fibres de son existence nationale. Elle pourrait parler sa propre langue et vivre sa propre vie religieuse. Elle aurait un pouvoir complet sur les taxes et sur les finances, sujet seulement à un accord pour une partie du commerce et des transports qui seraient aussi libres que possible. Elle aurait une autorité illimitée sur l'éducation et tout l'intérêt moral et spirituel de sa race. Elle aurait aussi le contrôle sur ses lois, sur ses terres et son agriculture, sur les conditions du travail et de l'industrie, sur la santé et sur les maisons de son peuple et sur sa propre défense. Elle serait, en fait, dans les limites de l'Irlande, libre à tous égards au point de vue de l'activité nationale, de l'expression nationale et du développement national.Les Etats de l'union des Etats-Unis, quelque souverains qu'ils soient, ne jouissent pas de droits aussi étendus. Nos propositions vont même plus loin. Elles invitent l'Irlande à prendre sa place comme associée dans le grand "commonwealth" de nations libres unies par l'allégeance au roi. Nous considérons que les propositions remplissent complètement votre désir que le principe de gouvernement par les gouvernés soit le grand principe dirigeant de l'accord que vos plénipotentiaires vont négocier."

M. Lloyd George passe ensuite à la question historique que nous avons signalée plus haut. "En demandant, dit-il, que l'Irlande soit traitée comme une puissance souveraine séparée, sans allégeance à la couronne et sans loyauté aux nations-soeurs du "commonwealth", vous énoncez des revendications que les plus fameux chefs nationalistes dans l'histoire irlandaise, depuis Grattan jusqu'à Parnell et Redmond, ont explicitement désavouées. Grattan dans une phrase fameuse a déclaré que l'océan proteste contre la séparation et la mer contre l'union. Daniel O'Connell, le plus éloquent peut-être de tous les nationalistes irlandais, a protesté de cette façon à la chambre en 1830: "Jamais le monarque n'a reçu une allégeance plus unie que le roi actuel des hommes qui, en Irlande, agitent le rappel de l'union. Jamais il n'y eut plus grossière calomnie que d'affirmer que ces hommes désirent produire la séparation entre les deux pays. Jamais il n'y eut plus grossière erreur que de supposer que nous désirons dissoudre ce lien." Dans une lettre écrite en 1854 au duc de Wellington, Thomas Davis, fervent partisan des idéals de la jeune Irlande, demandait la conservation du parlement impérial et l'octroi à l'Irlande d'un sénat choisi par le peuple, le droit de percevoir les droits et l'accise et autres taxes, l'administration des chemins, des ports, des chemins de fer, des canaux et des ponts, l'encouragement des manufactures, du commerce, de l'agriculture et des pêcheries, et le règlement de lois pour les pauvres, les tenures, les grands jurys et les franchises. Le gouvernement britannique a offert à l'Irlande tout ce que O'Connell et Thomas Davis demandaient, et maintenant l'on nous demande sans ambage de reconnaître l'Irlande comme puissance étrangère. C'est jouer avec les mots que de suggérer que le principe de gouvernement par consentement des gouvernés oblige à reconnaître cette demande de votre part ou qu'en répudiant ce principe nous profitons des considérations géographiques pour justifier une prétention à l'ascendance sur la race irlandaise."

En terminant sa lettre, datée du 26 avril, M. Lloyd George ne fermait pas la porte à une continuation des pourparlers. "Si vous êtes prêts à examiner combien ces considérations peuvent s'accommoder avec les aspirations que vous représentez, disait-il, je serai heureux de vous rencontrer vous et vos collègues." M. de Valera a répondu au premier ministre en maintenant la position prise par lui dès le début. Il a écarté comme futiles ce qu'il a appelé "les références historiques fallacieuses" de son interlocuteur. Il a beaucoup insisté sur le fait que les propositions britanniques n'accorderaient pas à l'Irlande un status égal à celui des autres Dominions. "On invite l'Irlande, a-t-il dit, à accepter un status qui est inférieur à celui de ces Etats libres. Le Canada, l'Australie, le Sud-Africain et la Nouvelle-Zélande sont garanties contre la domination de la métropole, non seulement en vertu des

(A suivre en page 2)

A la mémoire de M. Louis Hacault

Nous publions avec plaisir les notes biographiques suivantes rédigées par quelqu'un qui a connu intimement le vaillant journaliste décédé à Bruxelles, Man., le 28 juillet.

Né à Bruxelles, Belgique, le 2[illegible] décembre 1844, Louis Hacault fit ses humanités au collège des Jésuites à Turnhout et connut à peine son père. Sa mère, Catherine Gilbert, anglaise convertie, lui donna une éducation virile et chrétienne. Jusqu'au dernier jour de sa vie il parlait encore avec admiration et une tendresse vraiment filiale, de cette mère si dévouée, qui avait préféré renoncer à l'héritage et à l'affection des siens, pour embrasser la vraie foi. Et chaque fois qu'il évoquait le souvenir de sa mère, il faisait ressortir son héroïsme, car, se trouvant privée des biens de ce monde, et obligée de pourvoir à la subsistance de ses deux enfants, elle dut s'adresser à différentes maisons d'éducation pour y obtenir une position de professeur de peinture et de piano. Elle avait rêvé de faire de son fils Louis un Jésuite. Tout en se montrant chrétien convaincu et pratiquant, il avait des tendances pour une profession libérale. Après son cours classique, il étudia le droit. Dès lors il avait trouvé sa voie et s'y engagea résolument. Il voulait défendre l'Eglise, sa mère, par la parole et par la plume. Il ne tarda pas à attirer l'attention des chefs du parti catholique. Le *Courrier de Bruxelles* était alors l'organe le plus en vue des défenseurs de l'Eglise. Le jeune avocat s'y lança avec cet élan, cette persévérance opiniâtre, qui ne s'est jamais ralentie, jusqu'à la fin de ses jours. Ce qui nous reste surtout, du souvenir de cette lutte contre l'élément athée et révolutionnaire en Belgique, c'est la découverte du programme maçonnique du fameux Van Humbeke, surnommé "le fossoyeur du catholicisme." Ce programme, conçu et façonné au sein des loges, fut démasqué par lui. Dénoncé dans l'organe des catholiques *Le Courrier de Bruxelles*, imprimé en brochure et distribué dans toute la Belgique, il provoqua un revirement populaire et la chute du gouvernement. Jamais le parti libéral maçonnique de Belgique ne s'est relevé de cette défaite. Dès lors, Louis Hacault fut considéré comme le rédacteur le mieux renseigné du *Courrier de Bruxelles*. Ses articles étaient lus avec avidité par tous ceux qui s'intéressaient à la bonne cause. Woeste, le grand chef du parti catholique, lui témoigna toute son estime, et tous les membres de la Droite se renseignaient auprès du jeune athlète. Malgré le travail si absorbant d'un journal quotidien, il ne manquait pas d'assister aux séances parlementaires, toutes les fois qu'il s'agissait d'une question ayant rapport au programme catholique. Pendant 25 ans, il travailla sans relâche, ne s'accordant que le repos strictement nécessaire. Epuisé par un labeur qui aurait terrassé une constitution plus forte que la sienne, il sentit les premières atteintes de la neurasthénie et ses médecins lui ordonnèrent une année de repos absolu. L'administration du *Courrier de Bruxelles* lui accorda ce congé et pourvut aux dépenses d'un voyage au Canada. C'était en 1890. M. Hacault visita le Canada de l'Atlantique au Pacifique. Arrivé au Manitoba il fit la connaissance de M. Larivière, député du comté de Provencher, et sur la demande de Monseigneur Taché il visita les principaux centres catholiques de la province. Il se rendit entre autres, à St-Alphonse, où il rencontra M. le curé Campeau, qui s'y prit si bien, que M. Hacault promit de revenir à ce district si sa santé ne lui permettait plus de continuer la lutte, dans le *Courrier de Bruxelles*. En 1892, nous

(A suivre en page 4)

AFFAIRES D'IRLANDE

(Suite de la page 1)

droits constitutionnels qui leur donnent un status égal à celui de la Grande-Bretagne et qui les place hors du contrôle du parlement britannique, mais par des milliers de milles qui les séparent de la Grande-Bretagne. L'Irlande n'aurait ni les garanties de la distance ni celles de la constitution. Les conditions qu'on veut lui imposer diviseraient l'Irlande en deux Etats artificiels, dont le conseil commun détruirait l'influence de chacun, tandis que tous les deux seraient sujets au contrôle militaire, naval et économique du gouvernement britannique." Sur ce terrain, M. de Valera nous semble plus fort que sur l'autre. Le gouvernement britannique devrait peut-être avoir encore quelque chose à dire, par exemple pour ce qui concerne les relations économiques.

Quoique, après cet échange de notes ,la situation soit restée très tendue, les négociations n'ont cependant pas été rompues. Au contraire, comme résultat d'une délibération du cabinet britannique, qui a eu lieu à Inverness le 7 septembre, il a été décidé d'inviter M. de Valera à envoyer des délégués à une conférence avec les ministres anglais à cet endroit, le 20 septembre, pourvu qu'il soit entendu que l'Irlande doit demeurer dans l'empire. Cette nouvelle a raffermi l'optimisme de ceux qui, malgré tout, espèrent une solution favorable. Il y a, en Irlande même, des éléments qui conseillent l'entente avec l'Angleterre. Sir Horace Plunkett, président de la convention qui siégea naguère à Dublin, et le capitaine Harrison, président de la "Dominion League," ont adressé à M. de Valera et à ses collègues une lettre conjointe, dans laquelle ils disent entre autres choses: "L'Irlande serait bien avisée d'accepter le status d'un Dominion, s'il comporte, comme nous croyons qu'il doit le faire, une entière indépendance législative, exécutive et économique, et aussi le lien impérial fonctionnant quant à la politique et à l'action par la coopération fondée sur l'accord mutuel arrêté par consentement et portant avec lui la représentation directe à la conférence impériale et à la société des nations. Il s'ensuivrait raisonnablement que la vraie acceptation par traité solennel du status d'un Dominion par l'Irlande serait accompagnée d'autres accords pour réglementer la coopération entre l'Irlande et les autres unités de l'empire sur toutes les questions nécessaires."

L'invitation conditionnelle à la conférence d'Inverness a été prise en considération par le "Dail Eirean." Il s'en est suivi un message de M. de Valera à Lloyd George dans lequel celui-ci protestait contre la condition préliminaire. Cette pièce contenait le passage suivant: "Dans cette note finale, nous croyons de notre devoir de réaffirmer que notre position est et ne peut pas être telle que nous l'avons définie durant toute cette correspondance. Notre nation a formellement déclaré son indépendance et se reconnaît comme Etat souverain. Ce n'est qu'à titre de représentants de cet Etat et comme ses gardiens choisis que nous avons l'autorité ou les pouvoirs d'agir au nom de notre peuple. Quant au principe du gouvernement par les gouvernés, dans la véritable nature des choses, il doit être la base de tout accord qui atteindra le but que nous avons à coeur, c'est-à-dire la réconciliation finale de notre nation avec la vôtre." C'est ce passage qui a fixé surtout l'attention du premier ministre. Il a immédiatement contremandé les préparatifs de la conférence projetée à Inverness et il a informé M. de Valera que ce paragraphe lui semblait frapper les négociations de stérilité. Il a annoncé en même temps une consultation avec ses collègues. Là-dessus le chef irlandais a envoyé un nouveau message dans lequel il paraissait désireux de continuer la conversation, mais sans répudier la déclaration relative au caractère d'ambassadeurs d'un Etat souverain attribué par lui aux négociateurs irlandais. M. Lloyd George a répliqué qu'il ne pouvait admettre cette prétention. "Je suis prêt à rencontrer vos délégués, a-t-il dit, comme je vous ai rencontré en juillet à titre de porte-parole choisis de votre peuple pour discuter l'association de l'Irlande avec le "commonwealth" britannique. Mes collègues et moi ne pouvons les rencontrer comme représentants d'un Etat souverain et indépendant sans déloyauté de notre part au trône et à l'empire. Je dois par conséquent répéter qu'à moins que le deuxième paragraphe de votre lettre du douze soit retiré, une conférence entre nous est impossible." Ceci a engagé M. de Valera à donner non pas une répudiation mais une sorte d'explication du paragraphe malencontreux. D'après lui, il n'a eu nullement l'intention de préjuger la question de son côté, pas plus qu'il ne veut la voir préjugée par M. Lloyd GeGorge. En terminant, il demande si la lettre de celui-ci, datée du 7 septembre, était une invitation à une conférence libre des deux côtés, sans préjudice pour l'un ou pour l'autre, au cas où un accord ne serait pas conclu. Dans ce dernier cas, il accepte de nouveau l'invitation. Le ton de cette dernière note est, semble-t-il, plus conciliant.

On se demande maintenant ce qui va résulter de tout cela. M. Lloyd George consulte ses collègues. Quelques journaux prétendent qu'il va laisser les choses en suspens et faire des élections générales. Au moment où nous écrivons la situation est indécise.

Thomas CHAPAIS.

La Pomme Canadienne aux Etats-Unis

Kingston, 24.—La demande de pommes, canadiennes, aux Etats-Unis, est très grande, et les expéditions ont été nombreuses ces dernières semaines, de Grafton, Colborne, Brighton, et du comté Prince-Edouard. C'est surtout dans l'ouest américain que nos pommes ont été envoyées. Le total des ventes se monte à quelques $150,000; le chiffre est remarquable si l'on se rappelle que les exportations de pommes, dans la même région l'an passé ne représentaient guère qu'une somme de $5,000 environ. Le droit d'entrée aux Etats-Unis est pourtant maintenant de 30 sous le boisseau, alors qu'il n'était que dix sous l'an dernier. Mais les prix sont tels que les propriétaires de vergers, dans ces nouvelles conditions, peuvent encore réaliser des profits qui leur permettent d'expédier audelà de la frontière.

LE TOUR DE LA TERRE EN 408 HEURES

Cet exploit deviendra-t-il possible grâce aux services d'aéroplanes?

UN GRAND CONGRES

Paris, 24.—Au grand congrès aéronautique qui s'organise actuellement à Paris, on doit aviser aux moyens à empêcher pour encercler le monde au moyen d'un service d'aéroplanes. Si les calculs des experts sont exacts, il serait possible de faire le tour de l'univers en 408 heures moyennant une dépense de 630 livres sterling

Partant de Londres à huit heures, le lundi matin, il serait possible d'atteindre Constantinople le mardi matin, à quatre heures et d'arriver au Caire le même jour. De là un aréoplane géant déposerait les voyageurs à Sydney, Australie, le mardi suivant, puis la traversée du Pacifique s'effectuerait de manière à pouvoir atterrir à San-Francisco le samedi, à quatre heures de l'après-midi. L'étape suivante serait la route transaméricaine, qui serait franchie de manière à pouvoir arriver à dix heures du soir, lundi, et il ne resterait plus qu ela traversée de l'Atlantique qui permettrait, dans des circonstances favorables d'arriver à Londres le jeudi matin, à dix heures.

La distance parcourue serait de 27,000 milles en dix-sept jours, ce qui fait tomber dans l'insignifiance le tour du monde de Jules Verne en quatre-vingt jours.

Toutefois, il ne s'agit encore que d'un rêve de l'avenir.

Guide de consécration épiscopale

Le Comité d'organisation des fêtes de la consécration épiscopale de Monseigneur Prud'homme a eu l'heureuse idée d'éditer un manuel des cérémonies de la consécration d'un évêque. Ce petit manuel très complet permettra à tous les assistants de suivre parfaitement tous les détails de la consécration. Ce manuel est d'une belle tenue typographique. Il porte en frontispice les armes du nouvel évêque et à l'intérieur une excellente photographie de Mgr Prud'homme. On pourra se le procurer en s'adressant à l'archevêché de Saint-Boniface.

Collège de Saint-Boniface

Dimanche prochain, le 30 octobre, tous les anciens élèves du Collège de Saint-Boniface sont invités à se réunir dans la grande salle du Collège pour présenter leurs hommages à leur ancien confrère, Sa Grandeur Monseigneur Prud'homme, ancien élève du Collège. Quoique cette manifestation soit surtout une réunion d'anciens élèves, les autres amis de Sa Grandeur seront également les bienvenus.

La soirée sera agrémentée d'un petit programme de déclamations, chants et musique.

Association des Médecins de Langue Française

L'association des médecins de langue française du Manitoba aura sa convention annuelle le 8 novembre prochain. Cette association fondée depuis deux ans a pour but d'établir un lien entre les médecins de langue française de l'Ouest et par les travaux scientifiques qui sont lus à ses réunions faire profiter les confrères des expériences acquises et affirmer leur formation française. On s'attend cette année à une assistance nombreuse et l'organisation fait tout son possible pour rendre le séjour des congressistes à Saint-Boniface agréable autant que profitable. Des réunions auront lieu à l'hôpital Saint-Boniface dès 9 heures du matin. L'avant-midi sera occupée par les cliniques et l'après-midi des travaux seront lus sur différents sujets d'intérêt pratique.

Comme après une journée de bon travail la réfection des forces s'impose, le tout sera terminé par un banquet.

Fanfare LaVérendry

Vote annuel pour le renouvellement des officiers

M. le Professeur Salé, ancien directeur-fondateur, a été proclamé directeur honoraire.

Président: M. Ch. C. Bernier, par acclamation.

Vice-président: M. O. Paul.

Directeur: M. J. Vermander.

Sous-directeurs: MM. H. Duyvejonck et H. Bouchard.

Secrétaire: M. S. Blanc.

Trésorier: M. J. Vermander.

Comité de Régie: MM. L. Lévêque, J. Paul, O. Duyvejonck et A. Vermander.

Bibliothécaires: MM. Ph. Paul et A. Paul.

Nous allons reprendre incessamment nos parties de cartes. Avis en sera donné par les journaux. Nous fixerons aussi le jour du tirage pour la tombola, laissée en suspens l'hiver dernier. Nous l'annoncerons au public, à notre prochaine soirée.

Le Secrétaire.

ANNIVERSAIRE

Lundi soir, les médecins Canadiens-français de Winnipeg et St-Boniface, se réunissaient chez leur confrère et ami le Dr Lachance, pour lui offrir leurs souhaits à l'occasion du quarante-quatrième anniversaire de sa naissance.

Le *Manitoba* se joint à eux et prie le Docteur Lachance de vouloir bien aussi accepter ses meilleurs vœux.

ANNIVERSAIRE

M. le Rédacteur du journal
Le Manitoba,

Cher Monsieur,

Quelques mots seulement dans votre intéressant journal, pour remercier mes amis qui ont bien voulu venir nous faire visite dimanche dernier, le 23 octobre, étant le 66me anniversaire de ma naissance.

Etaient présents: M. et Mme Paradis, de la Broquerie; M. et Mme Lacroix, de l'Isle des Chênes, et M. et Mme Moquin, de St-Jean-Baptiste.

Nous avons eu une très belle soirée de musique, violon avec accompagnement de piano, gramophone, bon chant et bonne musique.

M. et Mme Brown ont été empêchés d'assister pour cause de maladie.

P. A. St-Laurent.

CONDOLEANCES

A la dernière assemblée régulière de la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, la résolution suivante a été passée.

Proposé par le frère J.-A. Marion, Chef-Ranger Provincial, appuyé par le Frère Syndic Charles Senez:

Que les membres de notre Cour, ayant appris avec regret la mort de Mme P.-E. Leveillé, fille du Frère Télesphore Pelletier et nièce des Frères J.-B. Leclerc et Ernest Pelletier, offrent à ces Frères éprouvés leurs plus sincères condoléances dans le grand deuil qui les afflige. Que copie de cette résolution soit envoyée à la famille du Frère Télesphore Pelletier et à la presse pour publication.

Adopté à l'unanimité.

Georges L'Evêque,
Sec.-Arch.

Parties de cartes des Forestiers Catholiques

Jeudi dernier, était la 3e partie de la Première Série de Cartes des Forestiers. Cette partie donna les résultats suivants:

Prix de Cartes, pour Dames, remporté par Mlle A. Laurin (20 parties sur 24); prix de Cartes, Messieurs, remporté par M. Jos. N. Senez (17 parties sur 24), qui a détaillé avec MM. C. A. iron et C. Loiselle. Le premier prix de la rafle fut gagné par Mlle H. Lafrenière, et le deuxième par M. C. T. Jestadt.

Mme H. Bellefeuille est revenue en tête de cette série, avec un record de 45 parties sur 72 parties jouées, et M. Jos. N. Senez est en tête de cette série, du côté des Messieurs, avec également 45 parties sur 72 parties.

Dimanche dernier avait lieu la 3e partie de la Série du dimanche. Les gagnants de cette partie sont comme suit:—Premier prix de cartes pour Dames, ($2.00) gagné par Mlle Yvonne Bélanger (18 parties sur 24); deuxième prix de cartes pour Dames, ($1.00) gagné par Madame A. Dufault (117 parties sur 24); premier prix de cartes pour Messieurs, ($2.00) gagné par Monsiuer Albert Turgeon (17 parties sur 24); deuxième prix de cartes pour Messieurs, ($1.00) gagné par M. E. Clément (16 parties sur 24) qui a détaillé avec MM. A. Saussereau et W. Turgeon. Le premier prix de la rafle a été gagné par M. G. Gastonguay, qui a détaillé avec M. V. Bourbonnière; le deuxième prix de la rafle a été gagné par M. Cairns, qui a détaillé avec M. G. Genthon.

Mlle V. Dion, Mlle L. Baillargeon, et M. C. A. Biron sont en tête pour les deux premières parties de la Série du Dimanche (le résultat de la 3e partie de cette série n'est pas fait.)

L'encouragement qu'on donne aux Forestiers Catholiques ne diminue pas, car il y avait 35 tables dimanche dernier. Cela prouve que les parties de cartes des Forestiers sont "runnées" justement et correctement: *you bet*, ça c'est vrai. Merci donc, grandement, à tous ceux qui nous encouragent.

A la mémoire de M. Louis Hacault

(Suite de la page 1)

le voyons revenir avec sa famille et s'installer là où il a habité jusqu'à sa mort. En effet, après un essai dans les travaux de la rédaction, il dut sur l'ordre de ses médecins y renoncer pour toujours. C'est donc à bout de force, à la tête d'une jeune famille se composant de sept enfants, avec peu de ressources, sans aucune expérience des travaux de la ferme, qu'il s'établit au milieu de la forêt. Je renonce à décrire les péripéties d'une vie semblable. Il faut avoir entendu M. Hacault lui-même raconter par quelles transes il a passées pour comprendre l'étendue du sacrifice qu'il avait fait en venant au Canada. Les conseils et les encouragements du curé Campeau, joints à sa confiance inébranlable dans la bonne Providence, lui firent surmonter tous les obstacles. Songez qu'il dut rompre complètement avec sa vie intellectuelle, la lecture même lui étant interdite. A plus forte raison ne pouvait-il plus écrire. Dix années se passèrent ainsi, ses succès comme cultivateur étaient médiocres, mais la vie au grand air lui avait rendu en partie sa vigueur intellectuelle. C'est alors que, sur la demande de Monseigneur Langevin, il reprit la plume. Pendant sept à huit ans, il s'en servit avec modération, mais peu à peu, il reprit ses habitudes d'autrefois et se spécialisa plus que jamais dans la lutte contre la francmaçonnerie. Et avec preuves à l'appui, il n'a cessé de démontrer que la secte infernale est au fond de tous les complots ourdis contre l'Eglise du Christ. La veille même du jour où il fut frappé, par le mal qui le terrassa pour jamais, il rédigea jusque tard dans la nuit un article sur son sujet favori. Ses écrits sont une révélation et on provoqué, dans le Canada, comme ailleurs une vigilance plus prononcée sur la menée des Loges. A ce titre, son nom passera dans l'histoire et la ligue des Franc-Catholiques continuera à nous tenir en éveille. Les paroissiens de Bruxelles sont justement fiers d'avoir possédé pendant près de trente ans un homme aussi précieux, car s'il a été de tous temps reconnu comme un chef des défenseurs de l'Eglise, il n'a pas cessé non plus de donner l'exemple du chrétien, dans toute la force du terme. Sa foi lui montrait dans le prêtre un autre Jésus-Christ. La visite de son curé lui était une fête et il ne le laissait pas quitter sa demeure, sans demander sa bénédiction pour lui et pour sa famille. La bonne Providence a généreusement récompensé sa confiance. Aussi fut-il tellement libéral dans ses dons à l'égard de l'Eglise et du Prêtre, que son curé devait limiter ses largesses. C'est donc bien avec raison que les paroissiens de Bruxelles, tout en étant fiers d'avoir compté parmi eux un trésor aussi précieux, ne peuvent se faire à l'idée que ce vieillard si sympathique, si grand dans sa foi et ses œuvres, les a quittés pour toujours. Tous ceux qui l'ont connu, garderont son souvenir et diront comme Monsieur le curé, le jour de ses funérailles: *defunctus adhuc loquitur et memoria ejus non peribit.*

Les Cloches de St-Boniface.